

**Communiqué de Jacques BOUTAULT,
Maire du 2^e arrondissement de Paris
(03/04/09)**

Le quartier piéton Montorgueil mieux réglementé

Suite aux nombreuses demandes de riverains, les élus du 2^e arrondissement ont décidé de mieux matérialiser l'espace dévolu aux terrasses de la rue Montorgueil (2^e) où de nombreux abus ont été observés.

En réaction, certains commerçants ont apposé sur leur devanture, une pancarte indiquant qu'ils sont "en colère". Ils encouragent leurs clients à signer une pétition dans laquelle ils accusent la mairie du 2^e arrondissement de vouloir "tuer leur commerce" et de mettre "le quartier en danger".

Qu'est-ce qui justifie une telle grogne ? Tout simplement la décision des élus du 2^e arrondissement de mieux faire respecter la réglementation en vigueur, en marquant au sol, par la pose de clous plats, la limite des terrasses. Ces limites correspondent, ni plus ni moins, aux autorisations accordées par la Ville. Aucun commerçant n'a vu son autorisation remise en cause.

Limiter l'extension des terrasses non autorisées devenait indispensable. Chaque été, celles-ci gagnent un peu plus d'espace sur la voie publique. De nombreux riverains se plaignent de ne plus pouvoir circuler sur les trottoirs. Les personnes âgées, les personnes porteuses de handicap, les parents avec poussette sont contraints de descendre sur la chaussée. Car malgré le statut de zone piétonne du quartier, la circulation est relativement importante : véhicules accédant aux parkings présents dans la zone ou d'habitants possédant une carte d'accès, véhicules de collecte des ordures, de secours, d'entretien, livraisons, taxis... deux roues motorisés passant sans autorisation, à travers les bornes d'accès.

Certains de ces véhicules, malgré la vitesse réglementée, roulent à une allure excessive ce qui rend d'autant plus nécessaire la libération d'un espace, sur une partie des trottoirs, pour les piétons. C'est une question de sécurité.

L'extension des terrasses, en outre, génère un bruit important émanant des clients dont les tables s'étalent de plus en plus.

Les commerçants vertueux qui respectent leur autorisation de terrasse sont les plus nombreux, bien que moins visibles. C'est aussi pour eux que ce marquage va être effectué, afin qu'ils ne pâtissent pas d'une concurrence déloyale de commerçants moins soucieux du respect des règles collectives.

Bien entendu, il ne s'agit en aucun cas de remettre en cause l'existence de terrasses qui contribuent au charme et à l'animation de nos rues. Pour sauver le quartier Montorgueil de la banalisation, il faut à la fois lui conserver son caractère d'exception et permettre à tous les usagers, en particulier les plus fragiles, de pouvoir s'y déplacer sereinement et en toute sécurité.